No de résolution ou annotation

INITIALES DU PRÉSIDENT
016
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 24 OCTOBRE 2023 À 18 H 30 AU 331 RUE DU COUVENT, MANIWAKI (QUÉBEC), J9E 1H5

PRÉSENCES :
Monsieur Denis Rossignol, directeur général
Monsieur Christian Heppell, président
Madame Valérie Bouffard, vice-présidente
Madame Sabrina Devlin, administratrice
Madame Katherine Fiset, administratrice
Madame Claudee Galipeau, administratrice
Monsieur Richard Leblanc, administrateur
Madame Joziane Éthier, administratrice
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Catherine Letendre, administratrice
Madame Jessica Cécire-Rodgers, administratrice
Madame Lisa Danis, administratrice
Madame Joëlle Laroche, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES
Madame Annie-Claude Beaumont, administratrice

INVITÉS :
Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint
Madame Manon Riel, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. **Vérification du quorum et ouverture de la rencontre**

Le président, monsieur Christian Heppell, salue les administrateurs présents à la rencontre. Il constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 31.

2. **Assermentation des nouveaux administrateurs**

Le secrétaire général dépose, pour inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et en respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, le serment signé des administratrices suivantes, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité :

Lisa Danis, signé le 24 octobre 2023
Joëlle Laroche, signé le 24 octobre 2023

Ces prestations de serment sont déposées en annexe du procès-verbal de la présente séance.

CSSHBO-021-2023-24 3. **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 octobre 2023**

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint;

CONSIDÉRANT l'ajout du point 20.2, « Tableau des compositions des comités » au varia;

CONSIDÉRANT l'ajout du point 20.3, « Parcours de formations des administrateurs » au varia.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Leblanc **ET APPUYÉ** par madame Valérie Bouffard d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre
2. Serment des nouveaux administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 24 octobre 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 août 2023
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 octobre 2023
6. Parole du public
7. Rapport de la présidence
8. Rapport de la direction générale et du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
9. Compte rendu de la rencontre du comité des ressources humaines
10. Bilan du plan d'action de la direction générale 2022-2023
11. Plan d'action de la direction générale 2023-2024
12. Amendement à l'Entente locale intervenue entre La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et Le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (FSE-CSQ)
13. Salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau
14. Déneigement, sablage et enlèvement du sable – Pavillon Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki
15. Liste des maintiens d'actif 2023-2024
16. Profil de compétences de la direction générale adjointe
17. Affichage du poste de direction générale adjointe
18. Modernisation, mise aux normes et entretien d'un ascenseur à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki – MDB-067Y
19. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2022-2023
    a. Lecture de l'avis public
    b. Rapport et résultats
20. Varia
    20.1. Séance extraordinaire DGA
    20.2. Tableau des compositions des comités
    20.3. Parcours de formations des administrateurs
21. Date, heure et lieu de la prochaine séance
22. Clôture de la séance
23. Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-022-2023-24 4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 29 août 2023**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

conseil d'administration, au moins six heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** par madame Claudee Galipeau de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Richard Leblanc demande un suivi par rapport au procès-verbal concernant le tableau de bord des ressources humaines. Le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière lui indique que le tableau de bord est toujours en préparation.

CSSHBO-023-2023-24 5. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration, au moins six heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Letendre ET APPUYÉ par monsieur Richard Leblanc de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Rapport de la présidence**

Le président, monsieur Christian Heppell, mentionne n'avoir aucun rapport à déposer aux administrateurs.

7. **Parole du public**

Aucun membre du public ne participe à la période de questions.

8. **Rapport de la direction générale et Plan d'engagement vers la réussite**

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, prend le temps de présenter la déclaration de services aux administrateurs. Il mentionne que cette déclaration de services se veut être engageante auprès de notre personnel.

Monsieur Richard Leblanc indique ne pas retrouver la déclaration de services dans le document déposé le 29 août et demande des explications. Monsieur Stéphane Rondeau lui précise que la déclaration se retrouve dans la version longue du PEVR et que celle-ci a été bonifiée entre le mois d'août et le mois d'octobre suivant les différentes consultations.

Monsieur Leblanc demande ce qui nous a amené à tarder pour déposer la version officielle du PEVR et quelle est la situation en Outaouais. Il mentionne que le PEVR est un morceau important pour l'organisation en plus de considérer que les écoles doivent proposer leur projet éducatif.

Monsieur Rondeau lui indique que la version du mois de juin était accompagnée d'une lettre qui demandait au ministère de prolonger jusqu'au mois de décembre, ce que le ministère nous a accordé. La direction générale trouvait important de tenir des consultations publiques afin de mobiliser tous les acteurs

qui gravitent autour de l'École. Il ajoute que cela ne veut pas dire que les projets éducatifs ne sont pas en train de muter vers 2023-2027.

Monsieur Rossignol ajoute que dans le processus de conception du PEVR nous étions en attente du Plan stratégique du ministère de l'Éducation. Ce plan ayant été déposé tardivement et étant un petit centre, nous avons fait le choix de ne pas faire certaines actions afin d'arriver avec un processus complet, avec de bonnes consultations et afin d'éviter de devoir recommencer une partie de ce processus.

Les administrateurs sont invités à compléter le sondage de consultation du PEVR disponible dès maintenant en ligne.

En terminant, le directeur général brosse le portrait de ses actions des derniers mois en tant que porte-parole officiel du Centre de services scolaire.

9. **Compte rendu de la rencontre du comité des ressources humaines**

Madame Catherine Letendre, présidente du comité des ressources humaines et administratrice ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines, présente aux administrateurs le compte rendu de la rencontre du comité. Elle indique que les travaux du comité étaient relatifs au comblement du poste de direction générale adjointe. Le comité présentera l'étendue de ses travaux lors de la présente séance notamment le profil des compétences pour ce poste et l'affichage qui en découle.

10. **Bilan du plan d'action de la direction générale 2022-2023.**

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, présente les résultats du plan d'action de la direction générale 2022-2023. Le directeur général se dit satisfait des résultats du plan d'action notamment en ce qui a trait à la mise à jour des politiques et des travaux entourant les projets éducatifs et du PEVR.

CSSHBO-024-2023-24 11. **Plan d'action de la direction générale 2023-2024**

CONSIDÉRANT le plan d'action présenté par la direction générale;

CONSIDÉRANT que ce plan respecte les orientations émises dans le Plan d'engagement vers la réussite.

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle d'approuver le plan d'action de la direction générale 2023-2024.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-025-2023-24 12. **Amendement à l'Entente locale intervenue entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (FSE-CSQ)**

CONSIDÉRANT les changements à la Loi sur l'instruction publique par la sanction de *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020 modifiant la gouvernance scolaire et créant des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration du Centre de services scolaire peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général;

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2021, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a adopté par la résolution CSSHBO-032-2021 le Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs du conseil d'administration, CA-88.02 (Règlement);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 73 du Règlement, le conseil d'administration délègue au Directeur général le pouvoir de procéder au congédiement des membres du personnel à l'exception des cadres ou des hors cadre qui relève directement du DG ou du DGA;

CONSIDÉRANT l'ajout dans le texte que l'enseignante ou l'enseignant qui le désire pourra faire des représentations à la personne à qui le pouvoir de congédiement a été délégué.

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Bouffard ET APPUYÉ par madame Katherine Fiset d'approuver le projet d'amendement aux articles 5-7.06 et 5-7.07 de l'Entente locale intervenue entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (FSE-CSQ) tel que modifié.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande du président, la séance est suspendue le temps d'une courte pause de cinq minutes. Tous les administrateurs présents reprennent leur siège à 20 h 23.

13. Salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

Monsieur Denis Rossignol présente les derniers avancements dans le dossier de la Salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau. Il mentionne qu'en obtenant une dérogation pour ce projet, celui-ci se ferait dans des paramètres moins sévères que ceux habituellement prévus. Il y aurait, par exemple, des allègements notamment en ce qui a trait au concours architectural. Monsieur Rossignol indique qu'il sera important de présenter un dossier étoffé à monsieur Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre de la Culture et des Communications.

Monsieur Christian Heppell demande à monsieur Rossignol si le CSSHBO devra mettre des ressources en place pour la tenue de ce projet. Monsieur Rossignol lui indique que bien évidemment en tant que partenaire et maître d'œuvre du projet, il faudra demander un certain effort à nos équipes déjà en place.

CSSHBO-026-2023-24

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région en rendant accessibles des biens et des services permettant l'atteinte du plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population;

CONSIDÉRANT que la salle de spectacle Gilles-Carle a été détruite par un incendie le 14 février 2009 et que la région de la Vallée-de-la-Gatineau est depuis sans salle de spectacle professionnelle, moderne et multifonctionnelle pour soutenir l'offre culturelle nécessaire au développement régional;

CONSIDÉRANT qu'afin de contribuer au développement de l'offre culturel de sa région le Centre de services scolaire a ratifié le 21 septembre 2015 le *Protocole d'entente pour la rénovation de l'auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG), sa transformation en une nouvelle salle de spectacle régionale professionnelle et multifonctionnelle, sa gestion et la prise en charge de ses coûts d'opération et d'entretien;*

CONSIDÉRANT les démarches infructueuses de mettre en œuvre ce partenariat suite à l'ouverture des soumissions au mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT la démission de tous les administrateurs du conseil d'administration de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau et la cessation de ses activités;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-R-AG273 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) demandant au ministre Lacombe d'accepter le changement de responsabilité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Leblanc **ET APPUYÉ** par madame Joëlle Laroche que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais :

RÉSILIE auprès de la MRCVG et la MCVG la version révisée du 21 septembre 2015 du *Protocole d'entente pour la rénovation de l'auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG), sa transformation en une nouvelle salle de spectacle régionale professionnelle et multifonctionnelle, sa gestion et la prise en charge de ses coûts d'opération et d'entretien;*

APPUIE la demande de la MRCVG auprès du ministre Mathieu Lacombe d'accepter le changement de responsabilité dans le projet de réfection de la salle de spectacle à la CEHG pour que soit désigné à titre de maître d'œuvre le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

S'ENGAGE à réaliser la réfection d'une salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, et ce, selon le soutien financier maximal du ministère de la Culture et des Communications;

DÉSIGNE monsieur Denis Rossignol, directeur général du CSSHBO, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. **Déneigement, sablage et enlèvement du sable – Pavillon Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki**

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, présente aux membres les problématiques vécues dans le cadre de ce dossier. Il indique que deux pavillons sont toujours sans entrepreneur pour la saison hivernal et que le Service des ressources matérielles mette en place des solutions pour trouver un entrepreneur.

CSSHBO-027-2023-24

CONSIDÉRANT que le contrat de service de déneigement, sablage et enlèvement du sable du pavillon CEHG de Maniwaki se terminait le 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 5 octobre 2023 à 14h et qu'il a reçu une (1) seule soumission conforme :

NOM	Pavillon ou Centre	Montant (Excluant les taxes)
9080-4246 Québec Inc. (Leonard Morin)	CEHG	84 500,00 $

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la soumission reçue;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an (2023-2024), et est renouvelable pour deux autres années (2024-2025 et 2025-2026).

IL EST PROPOSÉ par madame Lisa Danis **ET APPUYÉ** par madame Katherine Fiset :

que soit autorisé, monsieur Denis Rossignol, d'attribuer et de signer ledit contrat avec le soumissionnaire 9080-4246 Québec Inc. (Leonard Morin) au montant de quatre-vingt-quatre mille cinq cents dollars (84 500,00 $) excluant les taxes, pour une période d'un an (2023-2024), et renouvelable pour deux autres années (2024-2025 et 2025-2026).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. **Liste des maintiens d'actif 2023-2024**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16. **Profil de compétences de la direction générale adjointe**

Madame Catherine Letendre présente le profil de compétence établi pour la direction générale adjointe, résultats des travaux du comité des ressources humaines.

CSSHBO-028-2023-24

CONSIDÉRANT que l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le Centre de services scolaire nomme une direction générale et une direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT que le Règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs, CA-88.02, indique que le conseil d'administration détient le pouvoir d'engager une direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection de la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines, suivant ses travaux, d'adopter le profil de compétence.

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin ET APPUYÉ par madame Jessica Cécire-Rodgers d'adopter le profil de compétence pour la direction générale adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-029-2023-24

Poursuite de la séance du conseil du 24 octobre 2023

Afin de respecter le règlement des règles de fonctionnement du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à voter sur la poursuite ou l'ajournement de la séance lorsqu'arrive 21 h.

Le vote est proposé par le président.

Les administrateurs votent à 11 contre 1 la poursuite de la séance.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

17. Affichage du poste de direction générale adjointe

Madame Catherine Letendre présente aux administrateurs l'affichage suggéré pour le poste de direction générale adjointe. Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, indique les modifications proposées par EPSI concernant le profil d'expérience qui est différent de ce qui était proposé par le comité des ressources humaines. Monsieur Rossignol en profite également pour présenter le processus de comblement de ce poste.

CSSHBO-030-2023-24

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Rondeau a déposé, au Service des ressources humaines, une lettre informant de son souhait de mettre fin à son mandat au poste de directeur général adjoint, aux fins de prise de retraite;

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-028-2023-24 établissant le profil de compétence et d'expérience recherché;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale que le profil d'expérience s'harmonise avec le *Document consolidé concernant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.*

IL EST PROPOSÉ par madame Joëlle Laroche ET APPUYÉ par madame Lisa Danis d'adopter l'affichage soumis et d'amorcer les démarches de recrutement et de sélection en vue de combler le poste de direction générale adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-031-2023-24

18. **Modernisation, mise aux normes et entretien d'un ascenseur à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki – MDB-067Y**

CONSIDÉRANT l'allocation reçue du ministère dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année financière 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public le 31 août 2023 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 octobre 2023 à 14 h;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steve Gilbert, ingénieur, pour JMCI inc. de retenir la proposition du plus bas soumissionnaire conforme;

NOM	Pavillon ou Centre	Montant (Excluant les taxes)
Ascenseur Vertec Inc.	CEHG	354 000.00 $
9170-7075 Québec Inc.	CEHG	410 500.00 $
Les Industries Blais Inc.	CEHG	435 000.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la soumission reçue du plus bas soumissionnaire conforme.

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle :

que soit autorisé, monsieur Denis Rossignol, d'attribuer et de signer ledit contrat avec le plus bas soumissionnaire soit Ascenseur Vertec Inc. au montant de trois cent cinquante-quatre mille dollars (354 000,00 $) excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. **Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2022-2023**

A. Lecture de l'avis public

Les administrateurs prennent connaissance de l'avis public déposé par le secrétaire général et présenté par madame Jessica Cécire-Rodgers, administratrice et présidente du comité de vérification.

B. Rapport et résultats

La présidente du comité de vérification, madame Jessica Cécire-Rodgers, présente le rapport des auditeurs indépendants aux administrateurs. Elle apporte également certaines remarques concernant les états financiers 2022-2023 du Centre de services scolaire. Elle fait part de l'opinion, avec réserve, des auditeurs indépendants concernant les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations. Cette obligation est liée à la mise hors service ou la destruction des bâtiments publics en considérant des facteurs tels que la présence d'amiante dans les murs de ces bâtiments.

Madame Cécire-Rodgers rapporte un surplus de l'exercice de 8 903 085 $ en raison de la subvention d'investissement liée à sa mise en service puisque sans

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

exception les résultats de l'exercice rapportent plutôt un déficit d'exercice de 52 088$.

Finalement, elle présente aux administrateurs la provenance des revenus et des dépenses attribués aux services directs des élèves qui se chiffrent à près de 76%

Le directeur général salue et remercie la présidente pour sa présentation et ajoute que le pourcentage des dépenses est un pourcentage conservateur considérant les dépenses dans les activités relatives aux biens meubles et immeubles qui représente un montant 9 032 422 $ soit plus de 13 % des dépenses.

20. Varia

20.1. Séance extraordinaire

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, invite les administrateurs à bloquer à leur agenda la date du 5 décembre 2023 à 18h30 puisqu'il devra y avoir une séance de tenue pour la nomination de la direction générale adjointe.

20.2 Tableau des compositions des comités

Monsieur Richard Leblanc demande s'il est possible d'avoir accès à un tableau relatif à la composition des membres des comités du conseil d'administration. Le secrétaire général procèdera au dépôt de ce tableau sur la plateforme en ligne du conseil d'administration.

20.3 Parcours de formations des administrateurs

Monsieur Richard Leblanc s'informe sur les délais pour compléter cette formation. Le secrétaire général lui indique que des suivis seront faits auprès de l'ENAP pour leur donner accès à la formation. La formation doit être complétée dans les plus brefs délais après l'entrée en fonction.

21. Date, heure et lieu de la prochaine séance

Le secrétaire général informe les membres de la tenue de la prochaine rencontre qui aura lieu le 28 novembre 2023 à 18h30 au 331 rue du Couvent, Maniwaki.

22. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur Christian Heppell de clore la présente séance à 21h24.

23. Huis clos

Les administrateurs se munissent d'un huis clos en fin de rencontre.

Christian Heppell Président	Louis-Philippe Larivière Secrétaire général

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE